

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
RELATIF A LA MODERATION DE TRAFIC A LA ROUTE DU CENTRE (MANDAT D'ETUDE)
(Comptes 620.501.15)**

1. INTRODUCTION

En 2013, le Conseil général avait refusé le crédit cadre pour l'aménagement de la modération de trafic dans les quartiers (message 14-13). Partant de cette décision et afin de ne pas perdre l'objectif que se sont fixé le Conseil communal et la Commission d'aménagement de mettre en application le concept global de modération de trafic, la stratégie de mise en place a été modifiée. En effet, afin d'anticiper la prochaine étape des travaux d'aménagement de la modération de trafic, un mandat d'étude d'ingénieur civil doit être octroyé pour les mesures à prendre dans la poche n° 4 nommée route du Centre.

2. CONTENU

Le concept global de modération de trafic fixe de manière théorique les mesures à prendre et l'étude de l'ingénieur civil permettra de déterminer quelles mesures s'intègrent le mieux et à quel endroit sur la base des propositions faites par l'ingénieur transport. Comme la quasi-totalité de l'avant-projet est réalisée, les prestations seront donc composées de l'étude du projet de l'ouvrage, du dossier d'enquête, des appels d'offres et de l'exécution de l'ouvrage. Sur la base de notre expérience et du coût estimé de l'ouvrage (Fr. 110'000.- TTC), le montant des honoraires est donc estimé à Fr. 19'000.- TTC.

Définition des mesures de modération de la zone 4 : Route du Centre

Situation actuelle

Régime de circulation actuel :
Vitesse maximale de 50 km/h

Aménagements existants :

- Nombreux trottoirs le long des routes de desserte
- 5 passages pour piétons à la route du Centre
- Carrefours avec priorité de droite dans le quartier des Essinges (et projetés sur la route du Centre)
- Un passage alterné sur la route du Centre

Route du Centre



Route du Centre



Coordination avec les mesures de stationnement proposée

Quartier résidentiel dont l'offre en stationnement privée actuelle est insuffisante
=> proposer une offre en stationnement supplémentaire

Mesures de modération proposées



- ➔ Mise en place d'une porte zone 30 à la route du Centre (au deux extrémités), à la route du Midi et à la route des Alpes.
- ➔ Suppression des 10 passages pour piétons.
- ➔ Identification des carrefours avec priorité de droite.
- ➔ Aménagement de modération sur la route du Centre.



Commune de Marly

Etude de stationnement et de modération de trafic

0605-029-In-1- 19.07.05 / rv
19.01.06 / fm

Figure n° 29

Montant demandé

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'autoriser cette dépense de Fr. 19'000.-.

La Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT

3.1. Plan de Financement

Coût du projet

Coût brut total estimé	+	19'000.00
Subventions attendues :	-	0.00
Montant net à charge de la commune	=	19'000.00

Couverture de la dépense

Emprunt	+	19'000.00
Montant net de la dépense	=	19'000.00

3.2. Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	3%	+	570.00
Amortissement annuel minimal	15%	+	2'850.00
Sous-total		=	3'420.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	3'420.00

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire

Jean-Pierre HELBLING

Luc MONTELEONE